

Thèmes > Le logement > Habiter dans son logement >
Les aides matérielles et financières >
Les aides matérielles individuelles pour le logement

Les aides matérielles individuelles pour le logement

Dernière mise à jour 12/01/2026

Pour pouvoir vivre le mieux possible à la maison, vous pourriez avoir besoin de réaliser des aménagements immobiliers ou mobiliers, de placer des équipements complémentaires, ou d'acheter du matériel spécifique. En fonction de vos besoins spécifiques, vous pouvez bénéficier d'une intervention financière pour vous aider à réaliser ou acheter ces aménagements ou équipements.

Les interventions peuvent couvrir :

- **Construction ou transformation du logement** : aménagements des espaces sanitaires (douches, WC...), élargissement des baies de portes, placement de portes coulissantes...
- **Dispositifs de changement de niveau** : ascenseurs, monte-escaliers, rampes d'accès...
- **Dispositifs d'ouverture et de fermeture de portes** : commandes à distance pour porte d'entrée ou porte de garage...
- **Équipements complémentaires** : parlophones, barres d'appui...
- **Biens d'équipements** : lit et sommier réglables, matelas anti-escarres, lève-personne, sièges de toilette, de douche ou de bain...
- **Petits équipements** : pinces de préhension, couverts adaptés, planche de bain...

Dans certains cas, vous pouvez bénéficier également d'une intervention pour l'entretien ou la réparation de ces aménagements ou équipements.

Quelles sont les conditions pour bénéficier des interventions pour une aide matérielle individuelle ?

Comme pour l'ensemble des aides matérielles individuelles, les interventions sont octroyées notamment sur base des éléments suivants :

- Votre situation médicale : soit vos données sont déjà en possession de l'organisme compétent pour vous octroyer l'intervention, soit vous devrez fournir une attestation médicale ;
- Un ou des devis détaillés pour la prestation qui fait l'objet d'une intervention ;
- En fonction de l'intervention demandée, vous aurez aussi besoin d'une attestation prouvant que vous êtes propriétaire du bien dans lequel l'aménagement est souhaité, l'accord écrit du propriétaire si vous êtes locataire, une attestation d'essai de l'aide concernée...

Depuis le 1er janvier 2024, c'est Iriscare (COCOM) qui fixe les règles et conditions pour l'octroi d'interventions pour les aides matérielles individuelles. Cependant, ce sont les mutualités qui en assurent la gestion quotidienne. Vous devez donc vous adresser à votre mutualité ou à la CAAMI pour tout ce qui concerne les aides matérielles individuelles. Renseignez-vous bien auprès de votre mutualité pour connaître les conditions d'octroi précises pour l'aide concernée.

Ressources

- Les aides matérielles individuelles gérées par les mutualités (<https://www.iriscare.brussels/fr/citoyens/personnes-en-situation-de-handicap/aides-individuelles/>)
Iriscare
- Les aides matérielles individuelles
handicap.brussels

Adresses utiles

MUTUALITÉ SAINT-MICHEL - CENTRE DE SERVICE SOCIAL

1000 BRUXELLES

MUTUALITÉ SAINT-MICHEL - CENTRE DE SERVICE SOCIAL

Boulevard Anspach 111-115

1000 BRUXELLES

Belgique

Site internet (<http://www.mc.be>)

02/501.58.30

02/501.55.44 (aides individuelles à l'inclusion)

servicesocial.bxl@mc.be

aides.individuelles@mc.be

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/14767>)

SOLIDARIS BRABANT - SERVICE SOCIAL

1000 BRUXELLES

SOLIDARIS BRABANT - SERVICE SOCIAL

Rue du Midi 111

1000 BRUXELLES

Belgique

Site internet

02/546.15.12 (numéro général)

brabant@solidaris.be

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/14768>)

PARTENA MUTUALITÉ LIBRE - SERVICE SOCIAL

1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

PARTENA MUTUALITÉ LIBRE - SERVICE SOCIAL

Boulevard Louis Mettewie 74-76

1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Belgique

Site internet (<https://www.partenamut.be/fr/outils-et-services/solutions-et-assistance/service-social>)

02/549.76.70

social@partenamut.be

DAP@partenamut.be (aides individuelles à l'inclusion, service accompagnement)

AIBXL@mloz.be (aides individuelles à l'inclusion, service gestionnaires)

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/14784>)

MUTUALIA MUTUALITE NEUTRE

1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT

MUTUALIA MUTUALITE NEUTRE

Boulevard Brand Whitlock 87-93

1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Belgique

Site internet (<http://www.mutualia.be>)

02/733.97.40

02/743.16.13 (aides individuelles à l'inclusion)

info@mutualia.be

iriscare@mutualia.be (aides individuelles à l'inclusion)

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/6685>)

ML MUTPLUS.BE - SERVICE SOCIAL

1030 SCHAERBEEK

ML MUTPLUS.BE - SERVICE SOCIAL

Place de la Reine 51-52

1030 SCHAERBEEK

Belgique

Site internet (<https://www.mutplus.be>)

02/209.48.11 (général)

02/209.49.77 (service social)

02/209.49.72 (aides individuelles à l'inclusion)

infofr@mutplus.be

brumutmed@mutplus.be (aides individuelles à l'inclusion)

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/14789>)

CAISSE AUXILIAIRE D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ

1000 BRUXELLES

CAISSE AUXILIAIRE D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ

Rue du Trône 30

1000 BRUXELLES

Belgique

Site internet (<https://www.caami-hziv.fgov.be/fr>)

02/229.34.80

02/227.63.14 (aides individuelles)

02/227.62.69 (service social)

bruxelles@caami.be

aidesindividuelles@caami-hziv.fgov.be

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/14681>)

IRISCARE

1040 BRUXELLES

IRISCARE

Rue Belliard 71

1040 BRUXELLES

Belgique

Site internet (<https://www.iriscare.brussels>)

02/435.64.00

info@iriscare.brussels

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/18608>)

Dernière mise à jour 12/01/2026